



BULLETIN MUNICIPAL MACHILLY

MAI 2012 / N° 99

MOT DU MAIRE

Exercice difficile lors du vote du budget !
Il s'agissait de valider une augmentation des taux d'imposition.

Les dotations de l'état sont en baisse, conséquence de plus de 30 années de déficits publics.

De plus, l'opportunité d'acquérir en 2011 et 2012 deux propriétés jugées stratégiques, a généré de nouvelles dépenses.

Cette décision délicate à prendre, reconnaissant que la pression fiscale s'opère dans d'autres institutions, a été motivée par la nécessité de maintenir un niveau de ressources permettant d'envisager de nouveaux services ou aménagements mais également de compenser l'inflation.

Je peux conclure sur un point positif.

Le taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères est en baisse de 9% depuis 4 ans.

Bonne gestion et bon tri ont été la recette gagnante.

Jacques Bouvard.

JOLI MOIS DE MAI A MACHILLY

***Voici le temps des ESSAIMS
vagabonds !***

***Appelez sans attendre l'apiculteur
le plus proche qui viendra
volontiers recueillir ces abeilles
égarées :***

Téléphone 06.31.79.00.30.

Apicolement Vôte !



SOMMAIRE

AU FIL DES REUNIONS

MACHILLY au quotidien

ANNEMASSE AGGLO

Les Associations

Infos diverses

R A P P E L : « Tout propriétaire de ruches et dès la première, est tenu d'en faire une déclaration chaque année en précisant leur nombre et leurs emplacements, selon les modalités définies par instruction du Ministère de l'Agriculture. Un récépissé de déclaration sera délivré en retour aux intéressés pour être joint à leur registre d'élevage. » *Le formulaire de déclaration est disponible sur le site internet « service-public.fr » ou sur le site du Syndicat d'Apiculture de la Haute-Savoie : www.syndapi74.fr.*

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 26 MARS 2012**APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE**

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la séance du 27 février 2012.

RAPPORTS DES ELUS EN CHARGE D'UNE DELEGATION COMMUNALE OU INTERCOMMUNALE**PLAGNAT Jean-Paul :**

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours a constaté une baisse des interventions pour le secours à la personne mais une augmentation d'environ 10 % pour les incendies.

SIDEFAGE : L'entretien des containers semi-enterrés appartient aux communes avec la contrainte de réparations qui peuvent être également occasionnées à l'occasion de la pose et dépose lors de la collecte.

Une question est posée en ce qui concerne la récupération des seringues et tous objets "piquants et coupants" que des personnes utilisent sur prescription médicale sans intervention de personnel soignant, le sujet sera évoqué lors d'une prochaine commission "propreté".

BOUVARD Jacques :

Evocation des premières arrivées des gens du voyage actuellement stationnés illégalement au stade de la commune de Saint-Cergues et au site Altéa.

KOPEC Martine :

Compte-rendu de la réunion du Centre Communal d'Action Sociale et de ses besoins financiers. Il est rappelé que depuis 2008, aucune subvention n'a été sollicitée auprès de la commune mais qu'il s'avère, en raison de secours effectués dans l'urgence pendant l'hiver et de demandes de plus en plus importantes à Machilly, qu'il est souhaitable qu'un montant de 2 500 € puisse être accordé.

Le fonctionnement de la Courte Echelle qui distribue des denrées alimentaires aux personnes en situation précaire est évoqué. Une baisse de fréquentation a été constatée ces derniers mois avec une reprise manifeste ce mois-ci.

Les aides européennes, qui étaient jusqu'alors bloquées, ont été levées. Devant l'affluence des denrées livrées récemment, les associations sont obligées de louer des annexes pour les stocker et donc d'engager des frais supplémentaires.



L'étude de People et Baby (projet de crèche) se poursuit. La récolte de données statistiques permet d'établir une première approche de la fréquentation, toutefois, ces résultats seront confirmés après le recueil de questionnaires adressés prochainement à la population et viendront compléter ceux apportés par l'INSEE et la CAF. La communication sera faite lors de la prochaine rencontre avec les communes de Saint-Cergues, Juvigny et Machilly le 5 juillet.

FINANCES



COMMUNE

COMPTE ADMINISTRATIF 2011

Dépenses de fonctionnement		Recettes de fonctionnement	
Charges à caractère général	227 562	Produits des services	22 447
Charges de personnel	314 599	Impôts et Recettes	419 547
Autres charges de gestion courante	130 958	Dotations et participations	439 794
Charges financières	46 621	Autres produits de gestion courante	77 143
Charges exceptionnelles	1 258	Atténuation de charges	9 193
Total Dépenses	720 998	Total Recettes	968 124



Mairie de Machilly
290 route des Voirons
74140 Machilly

Tél. : 04 50 43 51 94
FAX : 04 50 94 62 90
mairie@machilly.fr

Nous sommes sur le Web !
Venez nous rendre visite :
www.machilly.fr

Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
Frais d'études	27 828	Emprunts	1 386
Subventions d'équipement	978	Dotations diverses	661 239
Acquisitions terrain, matériel	8 863		
Travaux divers/ Voiries	282 942		
Emprunts	110 475		
Cautions	1 269		
Total Dépenses	432 355	Total Recettes	662 625

BUDGET PRIMITIF 2012

FONCTIONNEMENT :

Equilibre en dépenses et recettes : 958 028.50 €

INVESTISSEMENT :

Equilibre en dépenses et recettes : 1 129 590.11 €

DETAIL DES PROGRAMMES D'INVESTISSEMENT ADOPTES

050 Programme route du Salève	
Etudes	12 000 €
Travaux	307 392 €
Matériel informatique et autres	15 200 €
Acquisition terrains	269 340 €



Etudes	
052 SAR Extérieurs	13 000 €
107 Route des Voirons	10 000 €
Etude aménagement (Lemaire)	40 327 €
Trame viaire	13 350 €
Nuancier	4 420 €
Groupe scolaire	4 800 €
110 Travaux d'électrification	67 950.96 €

T.V.A. USINE**COMPTE ADMINISTRATIF 2011**

	<i>Investissement</i>	<i>Fonctionnement</i>
DEPENSES	7921,24	1812,92
RECETTES	5608,13	34674,16
RESULTAT EXERCICE	-2313,11	32861,24
RESULTAT REPORTE 2010	-5608,12	89386,31
RESULTAT DE CLOTURE	-7921,23	122247,55

BUDGET PRIMITIF 2012**FONCTIONNEMENT :**

Equilibre en dépenses et recettes : 149 326.32 €

INVESTISSEMENT :

Equilibre en dépenses et recettes : 20 921.94 €



FISCALITE – ANNEE 2012

Compte-tenu de la baisse importante des dotations, les taux d'imposition pour l'année 2012 sont adoptés avec une variation de 1%.

Taxes	Taux votés	Produits
D'habitation	12.41	200 794
Foncière (bâti)	12.62	126 705
Foncière (Non bâti)	57.47	8 448
TOTAL		335 947

AUTRES DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- **Régularisations de cessions de terrains** qui restent à accomplir avec certains riverains de la route du Salève dans le cadre de l'alignement de cette voie.
- **Coût de la natation scolaire** : en prévision de l'ouverture du futur centre aquatique, la prise en charge financière de la natation scolaire par les communes a été discutée en séance d'Annemasse Agglo. Le montant pour les scolaires de Machilly s'élèvera à 1 428 €.
- **Demande de prise en charge** par la commune de Contamine sur Arve des coûts d'établissement des actes d'état-civil (naissances, décès) pour un montant de 80 € suite à l'ouverture du Centre Hospitalier Alpes Léman. *Cette question est ajournée dans l'attente de la concertation avec les communes faisant partie de l'Agglo.*
- **L'indemnité de gardiennage de l'église** est reconduite au titre de l'année 2012 pour un montant de 119 € et versée à Monsieur le Curé de Bons en Chablais.
- **Les baux de pêche au Lac de Machilly** sont établis par convention avec l'Association Agréée Pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique du Chablais Genevois pour une durée de 5 ans.



- **Un avenant SFR/VIVENDI TELECOM** sera signé dans le cadre d'un projet de restauration interne du groupe VIVENDI par lequel il est prévu de créer un pôle télécommunication autour de SFR. Cette fusion absorption de la société SFR envisagée par la société VTI nécessite un avenant aux contrats téléphoniques de la mairie, de la salle des fêtes et du groupe scolaire.
- **Alpages du Sauget : une demande de financement** a été formulée auprès d'Annemasse Agglo par un fonds associatif au bénéfice de la Société d'Economie Alpestre. *Cette question est ajournée dans l'attente de la concertation avec les communes faisant partie de l'Agglo.*
- **Demande d'autorisation** par la Responsable de la délégation du Doggen Club de France qui sollicite l'autorisation d'organiser une exposition régionale d'élevage de la région Rhône Alpes en 2013. *Cette question est ajournée dans l'attente de renseignements complémentaires.*
- **Subventions accordées :**

Lannacroche – 4 500 €, Harmonie Municipale Machilly et Saint.Cergues – 1 000 €, Centre Communal d'Action Sociale : 2 500 €



PROCHAINE SEANCE LE 23 AVRIL 2012

COMPTE-RENDU DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU 26 MARS 2012

COMPTE ADMINISTRATIF 2011

FONCTIONNEMENT

DEPENSES	3105,77
RECETTES	70
RESULTAT EXERCICE	-3035,77
RESULTAT REPORTE 2010	3803,24
RESULTAT DE CLOTURE	767,47



Mairie de Machilly
290 route des Voirons
74140 Machilly

Tél. : 04 50 43 51 94
FAX : 04 50 94 62 90
mairie@machilly.fr

Nous sommes sur le Web !
Venez nous rendre visite :
www.machilly.fr

BUDGET PRIMITIF 2012

FONCTIONNEMENT :

Equilibre en dépenses et recettes : 3 700.00 €

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 23 AVRIL 2012**APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE**

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la séance du 26 MARS 2012.

DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- **Création d'un marché hebdomadaire** : une réflexion est engagée en vue de la création d'un marché hebdomadaire qui se déroulerait le vendredi après-midi à proximité de la gare.
- **Des parcelles boisées** situées aux Bois du Sauget et Tattes sont proposées à l'achat par leurs propriétaires à la Commune de MACHILLY, une participation de 40 % par le Conseil Général pourrait être envisagée. Une négociation sera conduite auprès des propriétaires.
- **Les Virades de l'Espoir** auront lieu le 30 septembre prochain sur le site de la MJC de Saint-Cergues. Diverses manifestations seront organisées par des associations bénévoles et les bénéfices de cette journée seront reversés au profit de la lutte contre la muscoviscidose. **Un appel est lancé pour obtenir le maximum de personnes ou d'associations pouvant apporter leur concours.**
- **L'augmentation de la constructibilité de 30 %** entend intensifier la densification des constructions, sauf dans les zones protégées. Le dispositif autorise l'augmentation de la surface constructible de 30 % par rapport au coefficient d'occupation des sols. Il s'appliquera pendant 3 ans aux bâtiments neufs et à l'extension des habitations existantes sauf avis contraire des conseils municipaux. Une note d'information devra présenter les conséquences de l'application de cette majoration sur le territoire communal. Elle sera à la disposition des citoyens qui auront un mois pour faire part de leurs observations. Une synthèse de cette enquête sera présentée au Conseil Municipal qui adoptera ou pas cette nouvelle mesure.
- **L'entretien annuel des espaces verts communaux** a été attribué à l'entreprise Jacquet Tennis Jardins à 74100 ETREMBIERES pour un montant de 21 850.00 € HT après appel d'offres.



- **Un mur acoustique près de la salle d'animation rurale** fait l'objet d'une proposition d'un devis pour étudier cette réalisation suite aux doléances des riverains de la résidence du Vieux Pressoir ; le coût de cette étude est de 2 200 €. *Cette question est ajournée et fera l'objet d'un examen complémentaire.*
- **Une servitude route des Acacias** fera l'objet d'une convention notariée pour le maintien du chemin piétonnier situé à proximité du lotissement en cours de construction et précisera les obligations et compensations de chacune des parties.
- **L'indemnité de conseil du Trésorier** reçoit un avis majoritairement négatif pour le versement auquel peut prétendre le Trésorier sur la période du 1^{er} trimestre 2012 suite à sa cessation d'activité.
- **Une motion contre le projet de recherche de gaz de schiste** est votée par le Conseil Municipal qui s'élève contre toute exploitation ou pénétration sur le tènement foncier liée au gaz de schiste et notamment contre le permis de forage accordé le 28 mai 2009 par l'Etat au bénéfice de la société Ecorp France Limited ; le puits concerné est situé sur l'aire d'accueil intercommunale des gens du voyage à Viry ; il appartient au SIGETA et a fait l'objet à l'origine de fonds publics servis par l'Etat, la Région Rhône Alpes, le Conseil Général de Haute-Savoie, le Fonds d'Action Sociale et 56 communes adhérentes dont Machilly qui s'associent à cette motion.
- **Une demande d'utilisation spécifique de la salle d'animation rurale** est faite par des habitants de Machilly qui exercent des activités se rapportant au cirque et un avis favorable est donné sous réserve qu'une contrepartie soit proposée sous forme de spectacle ponctuel.
- **Présentation d'un projet artistique** qui a pour objectif de dispenser des cours de peinture contemporaine à des adultes. Le coût horaire par élève serait de 9 €. L'artiste demande la mise à disposition gracieuse d'un local. Le Conseil Municipal donne un avis défavorable pour les raisons suivantes :
 - La commune ne peut louer **à titre gratuit** un local à un particulier dans le cadre de son activité professionnelle,
 - Une participation financière communale est déjà apportée aux activités de loisirs auprès des associations et de la MJC de Saint-Cergues.



Machilly au quotidien.....

DU NOUVEAU DANS LES SERVICES DE LA MAIRIE :

Comme chaque année, un recrutement est effectué pour renforcer le service technique communal pendant la période estivale.

Aussi, Jean-Jacques s'est vu adjoindre Célyne qui a pour mission de lui apporter toute l'aide nécessaire ; cette dernière possède une grande connaissance dans des domaines divers habituellement réservés aux hommes : espaces verts, travaux d'entretiens extérieurs et intérieurs etc...

Elle était également la seule dans les personnes choisies pour un entretien à posséder le permis de conduire ce qui était une condition incontournable.



Célyne est une passionnée de chevaux, nul doute qu'Aïda, cette « vieille » jument blanche que l'on voit paître dans divers prés à Machilly, appréciera ses visites et pourra lui raconter que Jean-Jacques l'accompagne au mieux possible dans sa fin de vie et que bien sûr son aspect extérieur ne ressemble en rien à la jument fringante qu'elle était auparavant et qu'elle voudrait bien redevenir.





AVIS AUX FRONTALIERS

L'accord franco-suisse du 29 janvier 1973 permet au canton de Genève d'octroyer aux communes de Haute-Savoie une compensation financière calculée sur la masse salariale des frontaliers. Le montant est proportionnel au nombre de travailleurs frontaliers déclarés.

Ces sommes versées sont importantes pour le budget de la commune venant compléter les recettes ordinaires et permettent d'améliorer ou réaliser les équipements mis à votre service. *Cette année, une baisse a été constatée et la dotation accordée a subi la même variation.*

Aussi, vous êtes invité(e) à retourner en mairie le bulletin ci-après.

IMPORTANT : Ce recensement n'a aucun effet sur votre imposition.

RECENSEMENT TRAVAILLEURS FRONTALIERS

(coupon à retourner en mairie dans les meilleurs délais)

NOM..... **PRENOM**

Date de naissance

Adresse : **MACHILLY**

.....

➤ **TRAVAILLEUR FRONTALIER :**

- ☐ Français
- ☐ Franco-suisse
- ☐ Suisse
- ☐ Membre de l'Union Européenne

NOM ET ADRESSE DE L'EMPLOYEUR :

.....

N° carte de travail :

Date de délivrance :



ANNEMASSE AGGLO...



AVEC LE TRI, VOS DECHETS ONT DE L'AVENIR



Il traite les déchets de 150 communes réparties dans l'Ain et la Haute Savoie, soit près de 350 000 habitants. Ce dernier collecte les bouteilles et pots en verre, le papier, les cartonnettes, les bouteilles plastiques et les emballages métalliques afin qu'ils soient recyclés.



Que contiennent réellement nos poubelles ?

Fin 2011, le SIDEFAGE, en collaboration avec l'Agglomération d'Annemasse, a réalisé une campagne de caractérisations des ordures ménagères. Cet échantillonnage a pour principal objectif de déterminer la quantité de déchets recyclables présents dans les poubelles d'ordures ménagères.

Le déroulement de l'opération est simple. Une fois la tournée de collecte terminée, le camion-benne vide son chargement sur le quai de transfert situé à Etrembière. Le tas de déchets est mélangé puis un prélèvement est effectué au moyen d'un chargeur godet. Afin que l'humidité n'influence pas les résultats, les prélèvements sont séchés avant d'être analysés. L'échantillon est ensuite trié puis chaque catégorie de déchets est pesée (exemple de catégories : verre, déchets compostables, plastique, papier...).

Trois échantillonnages ont été réalisés sur la tournée de collecte de l'Agglomération d'Annemasse. Les résultats obtenus montrent que des progrès restent à faire :

- *plus de 30% des emballages retrouvés dans les ordures ménagères sont du papier et du plastique*
- *présence encore trop importante de putrescibles (matière organique).*

Toutefois, une nette baisse des déchets en verre a été enregistrée par rapport à 2010, en effet le verre ne constitue plus que 2% des ordures ménagères.

De plus, la quantité de déchets recyclables collectés dans les multiples conteneurs du territoire a augmenté en 2011, mais nous pouvons faire encore mieux !



Triez, nous valorisons !

Le geste du tri permet de diminuer le volume de nos poubelles d'ordures ménagères mais aussi d'économiser les ressources en matières premières et de l'énergie.

Le verre, par exemple, est recyclable et réutilisable à l'infini. Le recyclage d'une tonne de bouteilles en verre permet de fabriquer plus de 2000 nouvelles bouteilles (75 cl).

Les déchets jetés aux ordures ménagères ne sont pas triés avant d'être incinérés. Les déchets recyclables doivent donc impérativement être déposés dans les conteneurs de tri pour avoir une nouvelle vie !

POINTS D'APPORTS VOLONTAIRES**Annemasse Agglo**

Pour connaître l'emplacement des conteneurs de l'Agglomération d'Annemasse, rendez-vous sur le site internet du SIDEFAGE

www.sidefage.fr



ASTUCE : On ne met que le verre alimentaire (qui a contenu des aliments à l'achat). Les bouchons et les capsules se jettent dans la poubelle ménagère.



ASTUCE : Les gros cartons sont à déposer en déchèterie et les cartons sales (pizza) dans la poubelle ménagère.



ASTUCE : Pour le plastique on ne met que les bouteilles. Les pots et autres sacs plastiques sont à jeter dans la poubelle ménagère.



Pour vos déchets encombrants et toxiques, les gros cartons, les déchets végétaux, les déchets électroniques et électriques... ayez le réflexe **DECHETERIE**.



Déchèterie des Grands Bois

Rue Germain Sommeiller
Vétraz-Monthoux

D'avril à octobre

Lundi au samedi : de 07h30 à 19h00

De novembre à mars

Lundi au samedi : de 07h30 à 17h30

Fermée le dimanche et les jours fériés

Déchèterie de Gaillard

Rue du Transval

Déchèterie de Bonne

Route de ripaille

D'avril à octobre

Lundi et samedi : de 09h00 à 12h00 - 13h30 à 19h00

Mardi au vendredi : 13h30 à 19h00

De novembre à mars

Lundi et samedi : de 09h00 à 12h00 - 13h30 à 17h30

Mardi au vendredi : 13h30 à 17h30

Fermée le dimanche et les jours fériés

Déchèterie de Saint-Cergues

Route de la v.v. de l'eau

Attention : La déchèterie de Gaillard est en travaux d'agrandissement à partir du 6 février 2012 pour une durée de 6 mois environ.



Le compostage, un geste supplémentaire

Chez vous et dans votre jardin, vous produisez des déchets organiques (épluchures de fruits et légumes, déchets végétaux...). Triez-les et utilisez-les pour fabriquer votre propre compost. Le transport des déchets et le recours à l'incinération seront ainsi réduits.

Pour toute question relative au compostage, vous pouvez contacter l'ambassadeur du compostage du SIDEFAGE :

Mourad ILMAN – compostage@sidefage.fr – 06 77 63 93 15

Les particuliers qui le désirent peuvent se procurer un composteur auprès d'Annemasse Agglo. Renseignements au :

04 50 87 83 00

Des questions ?

Les Ambassadeurs du tri du SIDEFAGE répondent à toutes vos questions en matière de tri, de recyclage, de compostage et de réduction des déchets.

Associations, collectivités locales, n'hésitez pas à contacter nos animateurs pour la mise en place de matériel de tri (poubelles, presse canette, gobelets réutilisables...) à l'occasion de vos manifestations.

Anim3@sidefage.fr

06 88 53 30 85

Poubelles de tri



Presse canettes



Mairie de Machilly
290 route des Voirons
74140 Machilly

Tél. : 04 50 43 51 94
FAX : 04 50 94 62 90
mairie@machilly.fr

Nous sommes sur le Web !
Venez nous rendre visite :
www.machilly.fr

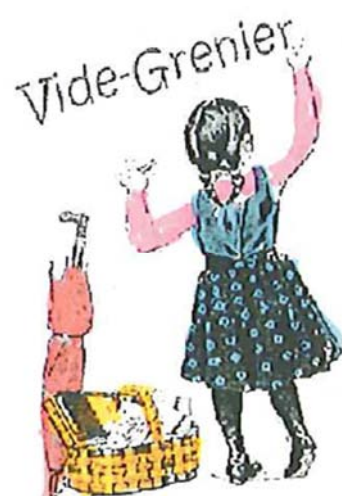
VOS ASSOCIATIONS VOUS PROPOSENT :

DIMANCHE 10 JUIN

Cinéma Ecran Mobile - Machilly

MARDI
22
MAI
2012

Salle
d'animation
Rurale



MACHILLY

Organisé par le Sou des écoles
Buvette / Petite Restauration / Animations
Renseignements auprès de
Gaëlle : 06 63 00 93 94 Stéphanie : 06 73 56 39 62



Mairie de Machilly
290 route des Voirons
74140 Machilly

Tél. : 04 50 43 51 94
FAX : 04 50 94 62 90
mairie@machilly.fr

Nous sommes sur le Web !
Venez nous rendre visite :
www.machilly.fr

FLEURISSEMENT DE LA COMMUNE

Comme chaque année, les habitant(e)s de Machilly sont invité(e)s à participer à l'embellissement de notre village.

La date retenue est le **SAMEDI 26 MAI !**

Nouveaux habitants et coutumiers de cette journée sont cordialement invités à se présenter au chalet à **8h30** (même en cas de beau temps !!!).

Nous vous remercions de vous munir de vos instruments de plantation : petites pelles, plantoirs, gants, sparadrap, etc....

Quelle que soit la météo, les plantations auront lieu et il faudra également vous vêtir en conséquence.

Comme d'habitude, une petite collation vous sera servie au chalet vers 12 h 30 pour récupérer les calories éparpillées sur les différents sites de plantation.

Si vous n'avez pas la main verte, pas d'inquiétude car nous fournissons également des sacs plastiques pour ceux qui ont une volonté de propreté : nous vous indiquerons des lieux souvent enlaidis par des déchets de tout ordre et qui ont été « oubliés » par des gens pressés ou fatigués pour faire le chemin qui les aurait menés à la poubelle voisine.

Il serait souhaitable que les bonnes volontés se fassent connaître en mairie afin de prévoir la logistique appropriée. Par avance, nous vous remercions de participer à cette « corvée » avec le double but d'embellir le village et de soulager les finances communales.



Mairie de Machilly
290 route des Voirons
74140 Machilly

Tél. : 04 50 43 51 94
FAX : 04 50 94 62 90
mairie@machilly.fr

Nous sommes sur le Web !
Venez nous rendre visite :
www.machilly.fr